



Le tri plus proche de vous !

Madame, Monsieur,

Depuis des années, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser **le recyclage des emballages** et **réduire le volume des déchets ménagers**.

Au vu des résultats encourageants, le SICTOM et les communes mettent à votre disposition **de nouveaux points de tri** répartis sur le territoire. Ainsi depuis 2020, **40 nouveaux points de collecte** ont été créés et **37** ont été renforcés en conteneurs jaunes pour les emballages. Vous pouvez trouver la localisation des points sur le site internet du SICTOM de la Bièvre ainsi que sur l'application « Guide du Tri » de CITEO.



En pratique, vous pourrez déposer dans les conteneurs jaunes, **vos emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception !**

Plus de simplicité des règles de tri, c'est moins d'hésitation !

De plus, aujourd'hui, les petits éléments contenant du métal sont triés avec les emballages comme les **capsules de café, les plaquettes de médicaments, les couvercles...**

Concrètement, dans le conteneur jaune :

- 1 - C'est un emballage ? Je le dépose dans le bac de tri !**
- 2 - Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**
- 3 - Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans le bac** (pas dans des sacs).

Désormais, plus de doute : **TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !**

Pour connaître les nouvelles règles de tri, consultez le site www.sictom-bievre.fr ou téléchargez l'application « **guide du tri** » de CITEO.



Ensemble, faisons progresser le recyclage sur notre territoire.
Nous joignons à ce courrier un mémotri pour vous aider au quotidien.

André Gay
Le Président

CITEO



Plus d'info,
TÉLÉCHARGEZ
l'appli

 **Guide du tri**